

MES INVESTISSEMENTS



Les assureurs proposent de plus en plus des assurances vies liées à des fonds d'investissement, appelées "Branche 23". Une telle formule fait supporter le risque financier sur l'assuré : il ne bénéficie ni d'un taux garanti, ni d'une garantie de capital.

La Branche 23 connaît un succès certain vu les taux d'intérêt qui demeurent un niveau plancher depuis de nombreuses années déjà. Elle permet de bénéficier de rendements largement supérieurs aux taux garantis actuellement proposés par les assureurs. Mais sans garantie de capital !

Toutefois, les assurés, tout en désirant de la sécurité, sont davantage prêts à prendre des risques. D'où l'idée de proposer un produit qui permet de combiner de la sécurité, avec un taux garanti, et une certaine prise de risque (via la Branche 23). Toutes les assureurs ou presque proposent désormais un tel produit. Dans le jargon des assureurs, ce type de formule est dénommée «Branche 44».

ALLIANZ BENELUX

• L'immobilier est un secteur porteur. Ne dit-on pas que le Belge a une brique dans le ventre ? Pour beaucoup de monde, cela signifie acquérir une habitation ou une seconde résidence mais aussi un immeuble destiné à la location. Mais louer des biens immobiliers signifie un investissement important, énormément de suivi ainsi que des frais et des risques qui pèsent sur le rendement. En transposant la brique en "brique-papier", Allianz offre l'accès à cette classe d'actifs, également pour des montants moins élevés, à tout investisseur qui, après analyse de sa situation personnelle avec son courtier en assurances, peut accepter les risques liés à un tel investissement.



► Maarten Charlier

PM Investment Management
& Monitoring, Allianz Benelux

«Allianz Immo Invest d'Allianz Benelux s'adresse donc aux investisseurs souhaitant un accès diversifié à la fois à l'immobilier de bureaux, à la logistique, aux kots d'étudiants, ... à des conditions attractives sans la gestion qui accompagne la location».



La politique d'investissement d'**Allianz Immo Invest** vise à offrir à l'investisseur une performance similaire à celle offerte par le marché belge des Sociétés Immobilières Réglementées cotées. Allianz Immo Invest investit dans les SIR (Sociétés Immobilières Réglementées) belges. Les SIR offrent une belle diversification dans différents segments immobiliers et différents pays et régions. Ces SIR bénéficient d'un régime fiscal avantageux en vertu duquel elles sont légalement tenues de distribuer 80 % de leurs revenus via des dividendes. Le dividende est historiquement élevé et stable, ce qui ne garantit bien sûr pas les rendements futurs.

Actuellement, le fonds a une forte exposition à la logistique et au secteur des soins de santé, 2 secteurs fort « porteurs » pour l'avenir.

- En 2019, la valeur du fonds a augmenté de plus de 30 %. Malgré la crise liée au Covid, Allianz Immo Invest a réalisé une performance d'environ 1,50 % au cours des 9 premiers mois de 2020.

- Allianz Immo Invest est commercialisé par Allianz via les produits d'investissement Allianz Invest et Allianz Excellence, via le produit de pension et de prévoyance Plan for Life + et via des assurances de groupe.

Des couvertures décès spécifiques sont proposées en fonction du produit souscrit :

- Allianz Invest et Allianz Excellence : couverture décès égale à 100 % des versements nets;
- Plan for Life + : l'assuré peut choisir de recevoir la réserve (pour faire simple, la valeur de son épargne), un capital décès minimum ou la réserve majorée d'un capital-décès. Il peut également opter pour un capital-décès additionnel, si l'assuré vient à décéder avant le preneur d'assurance, ou pour un capital en cas de décès successif, si les assurés viennent tous deux à décéder soit simultanément, soit dans les 12 mois. Un capital-décès en cas d'accident est également possible;
- assurances de groupe : l'employeur choisit le type de couverture décès.

ATHORA BELGIUM

- **Athora Belgium** permet aux investisseurs qui souhaitent investir d'accéder à des fonds de qualité de gestionnaires renommés via ses assurances en Branche 23.

Funds For Good distribue des fonds d'investissement durables et qualitatifs et a pour objectif de maximiser son impact en reversant la moitié de ses bénéfices à un projet social. Le **fonds Athora FFG Global Flexible Sustainable** permet à des investisseurs patrimoniaux de faire croître leur épargne avec un horizon de moyen/long terme tout en se protégeant de potentielles fortes baisses des marchés. Ce fonds est particulièrement adapté à des investisseurs exigeants pour lesquels le rendement doit être compatible avec une approche éthique des placements.

En plus d'un excellent profil de risque/rendement, le fonds a une politique ISR forte, en ligne avec les exigences du label belge «Towards Sustainability». De plus, il permet de générer un impact sociétal local sans surcoût pour l'investisseur. Ceci en fait un produit totalement unique sur le marché belge.

- La gamme commercialisée de l'assureur permet de constituer un portefeuille d'investissement durable, et ce à partir de 37,5 EUR par mois. Les investisseurs qui souhaitent investir 10.000 EUR ou plus dans une formule en Branche 23 peuvent limiter les risques en activant les options financières gratuites (investissement progressif, stop loss dynamique et réinvestissement automatique).



▶ Charlotte Beaudoul

Junior Financial Advisor
Manager, Athora Belgium

«Toutes nos formules non fiscales sont disponibles avec 2 preneurs d'assurance et 2 assurés : dans les situations familiales complexes (familles recomposées, enfants issus de plusieurs mariages, etc.), ceci offre des avantages en termes de planification successorale».

En cas de décès de l'assuré, l'assureur propose, à certaines conditions, des couvertures spécifiques, en plus du versement de la réserve : entre 100 % et 150 % de la réserve ou entre 100 % et 200 % des versements avec, au minimum, le montant de la réserve.



BELFIUS INSURANCE

• Comme son nom l'indique, **KITE MIX de Belfius Insurance** est une combinaison d'un contrat d'assurance vie de la Branche 21 et de la Branche 23 qui permet de diversifier son épargne, gérer ses actifs et protéger ses proches. Cette assurance-placement offre l'avantage de combiner la sécurité, via la garantie de capital en Branche 21 (volet KITE Safe), et le dynamisme, en Branche 23 (volet KITE Bold), tout en conservant une grande flexibilité.

Le volet en Branche 23 est fort diversifié : il se compose de 39 fonds de gestionnaires de fonds renommés, investis dans diverses classes d'actifs, secteurs et régions du monde entier, avec ou sans accent sur des thèmes spécifiques (par exemple la durabilité, l'économie belge) ou des styles de gestion. KITE Mix offre à chaque type d'épargnant et d'investisseur (du défensif au plus dynamique) un large éventail de choix, en tenant compte de ses connaissances et de son expérience, de sa situation financière, de son goût du risque et de ses objectifs d'investissement.

• De plus, grâce à la couverture décès complémentaire et à la clause bénéficiaire du contrat, le client est en mesure de protéger ses proches et peut facilement transférer librement son capital aux personnes de son choix. KITE peut également être utilisé pour s'octroyer un montant périodique en complément du montant mensuel de la pension (légale) afin de maintenir son niveau de vie.

L'assuré a la possibilité d'opter pour une garantie décès spécifique (ces deux couvertures doivent être souscrites au début du contrat) :

- la Formule Plus 10 assure un capital décès de 110 % de la valeur de la police;
- la Formule Sécurité permet d'assurer un capital spécifique en cas de décès.



▶ Sébastien Leclercq

Domain Director Life, Belfius
Insurance

«KITE offre de nombreuses possibilités d'organiser la succession sans rédiger un testament et sans se rendre chez le notaire».

La formule permet d'organiser sa succession :

- l'assuré est libre de désigner le bénéficiaire qui recevra le capital en cas de décès. De plus, ce bénéficiaire peut être modifié à tout moment;
- grâce à un don, par exemple manuel ou bancaire, il est possible, sous certaines conditions, d'éviter les droits de succession pour les héritiers;
- l'assuré peut également envisager de laisser une somme d'argent à ses petits-enfants par le biais d'une assurance-vie. En tant que grand-parent, l'assuré reste maître de la situation et décide quand son petit-enfant recevra le montant épargné.

• Il est possible de contracter un KITE via un dépôt initial de minimum 1.000 EUR (25 EUR pour des versements supplémentaires). L'assuré peut opter pour un paiement unique ou pour un plan de versements périodiques.

• L'assuré peut sauvegarder ses profits et/ou limiter ses pertes en utilisant différentes options : notamment, les options «Lock-Win» et «Stop-Loss». Une fois ces options activées, l'argent est automatiquement et gratuitement transféré vers un fonds monétaire au sein du KITE. De là, le client peut choisir de transférer son argent vers un fonds de son choix, et ce, de manière totalement gratuite.

Laurent Feiner
decavi02.jobinar.com